



فيني بروسييت
FENIE BROSSETTE

FENIE BROSSETTE

Société Anonyme au capital de 143.898.400 de dirhams
Siège social : 284, Bd. Zerkoutni – Casablanca – R.C. Casablanca n° 865



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Les actionnaires de la société FENIE BROSSETTE, Société Anonyme, au capital de 143.898.400 Dirhams ayant son siège social au 284, Bd. Zerkoutni à Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société, le 05 juin 2015 à 10 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les états de synthèse de l'exercice 2014
- 2- Rapport des Commissaires aux comptes sur le même exercice
- 3- Examen et approbation des états de synthèse
- 4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration
- 5- Affectation des résultats et fixation des dividendes
- 6- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 et approbation des dites conventions
- 7- Renouvellement du Mandat d'un Administrateur
- 8- Renouvellement du Mandat du Commissaire aux Comptes
- 9- Fixation des jetons de présence
- 10- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres par lui détenus, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 à la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2014 qui s'élève à -46.359.458,69 MAD en report à nouveau, ce dernier s'établit ainsi à 25.678.360,95 MAD.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 approuve les opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2014.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud LEENHARDT.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes KPMG prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 700.332,24 DH pour l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

www.fenie-brossette.ma



ÉTATS DE SYNTHÈSE
Résultats au 31 décembre

2014

TABEAU DE FINANCEMENT

Table of Finance: I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN, II. EMPLOIS ET RESSOURCES. Includes columns for Masse, Exercice N, Exercice N-1, and Variations A-B.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Table of Immobilizations and Amortissements: Immobilisations corporelles, Valeurs Brutes, Moins Amortissements, Valeurs Nettes Comptables. Includes columns for 2013, Acquisitions, Cessions et Retrait, and Virement.

TABEAU DES DETTES

Table of Debts: ANALYSE PAR ÉCHÉANCE, AUTRES ANALYSES. Includes columns for Total, Plus d'un an, Moins d'un an, and Echues et non payées.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Table of Immobilizations and Amortissements: Immobilisations en non valeurs, Immobilisations incorporelles. Includes columns for 2013, Acquisitions, Cessions, and Retraits.

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Table of Titles of Participation: Raison sociale de la société émettrice, Secteur d'activité, Capital social, Participation au capital en %.

TABEAU DES PROVISIONS

Table of Provisions: NATURE, Montant, DOTATIONS, REPRISSES, Montant fin exercice. Includes categories like Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé.

TABEAU DES CRÉANCES

Table of Receivables: CRÉANCES, ANALYSE PAR ÉCHÉANCE, AUTRES ANALYSES. Includes columns for Total, Plus d'un an, Moins d'un an, and Echues et non payées.

Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit bail

Table of Financial Commitments: ENGAGEMENTS DONNES, ENGAGEMENTS RECUS, TOTAL. Includes columns for Montant 2014 and Montant 2013.



Aux Actionnaires
FENIE BROSSETTE
Boulevard Zerkoutni
Casablanca

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société FENIE BROSSETTE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société FENIE BROSSETTE S.A au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 26 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

Fouad LAHGAZI
Expert Comptable

K.P.M.G
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone 212 537 63 37 02 (à 06)
Téléfax 212 537 63 37 11

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalak
Expert Comptable

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkoutni
- CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 24 50 / 25 26 34 81
Fax : 05 22 22 40 78